



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 07/04/2021

ID : 040-200039253-20210326-DEL2021YD260305-DE



L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à quinze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune d'Onesse-Laharie, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2021CD260305

PRESENTS : M. Daniel BIREMONT, M. Jean MORA, M. Pierre LAPEYRE, M. Didier CLAVERY, M. Jean-Louis DAVERAT, M. Marc GAILLARD, Mme Martine GASTON, M. Jean-Jacques LEBLOND, M. Sébastien LABAT et M. Jean-François LASTECOUCERES.
ABSENTS : M. Jean-Louis BARRERE, M. Jean-Michel MINVIELLE, M. Thierry GALLEA, Mme Aline MARCHAND et Mme Nadine JOUSSELIN excusés.

M. Marc Gaillard est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Pouvoir : 0

OBJET : Approbation des participations pour 2021 des membres du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve les participations des communautés de communes pour 2021 selon la répartition suivante :

Participations globales année 2021		
Collectivités	Montant	Taux
Cdc MACS	7 891.85€	4.61%
Cdc Côte Landes Nature	102 294.90€	59.82%
Cdc Pays Morcenais	47 884.58€	28%
Cdc Mimizan	12 939.64€	7.57%
TOTAL	171 010.97 €	100%

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN